

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE
LUITRÉ-
DOMPIERRE

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice :	28
Présents :	22
Votants :	25
Pouvoirs :	03

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept décembre à vingt heures les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Joël MAUPILLÉ, Maire, après convocation en date du 12 décembre 2019 adressée individuellement par écrit à chacun des membres.

Présents : M. BALLUAIS, maire délégué.

Adjoints : Mme GALODE – M. ROGER – M. TALIGOT – M. DELAUNAY JP – M. PIVETTE – M. GARDAN – M. DELAUNAY M – M. CORBIN – Mme SALMON – M. SEYEUX – Mme CHEMIN – M. PARIS – M. GÉHANNIN – Mme MAILLARD – M. BESNIER – Mme GARCIES – Mme MORAZIN – M. PHILIPPART – M. LIGER – Mme BERTEL –

Excusés : Mme BLIN (pouvoir à Mme GALODÉ) – M. BÉCHU – Mme PAQUET – Mme BELAIR (pouvoir à Mme CHEMIN) – Mme BETTON – M. MAURAI (pouvoir à Mme MAILLARD)

Secrétaire de séance : Madame Nathalie CHEMIN est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :**1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU****2) TARIFS COMMUNAUX :** Salles communales

(salle polyvalente de Dompierre, salle de sports intercommunale, salle intergénérationnelle, salle de réunions, salle de sports de Luitré – St Sylvestre – Cimetière

3) COMPETENCE ASSAINISSEMENT : Clôture du budget annexe assainissement suite au transfert de la compétence assainissement à Fougères Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020.

4) SALLE POLYVALENTE DE DOMPIERRE-DU-CHEMIN : Rénovation du plafond – Présentation des conclusions de l'étude thermique et du descriptif des travaux – Contrat de maîtrise d'œuvre

5) ETANG RUE VERTE : Demande de la Gaule Fougèraise à la commune de Luitré-Dompierre pour une reprise de leurs parts

6) TERRAIN DE FOOTBALL : Demande subvention FAFA (délib pour chaque terrain 5 000 € / 10 000 €)

7) ADRESSAGE : Proposition de la POSTE

8) BATIMENT AIRE DE SERVICE : Adoption du plan de financement – solliciter le FIE

9) MEGALIS : Signature de la convention

10) QUESTIONS DIVERSES**1 - APPROBATION DES COMPTES-RENDUS**

M. le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte-rendu du 21 novembre 2019.

Après quelques mises au point, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2019/158 : TARIFS COMMUNAUX APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2020

M. le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la commission municipale : les tarifs 2019 sont reconduits pour l'année 2020 :

Rapporteurs Mme Galodé et M. Roger

PHOTOCOPIES ET FAX		
	Noir et blanc	Couleur
Recto A4	0,20 €	0,30 €
Recto verso A4	0,30 €	0,40 €
Verso A3	0,40 €	0,60 €
Recto verso A3	0,60 €	0,80 €
Associations communales	Gratuit	Gratuit les 50 premières
Fax (par feuille)	Sans objet puisqu'il n'existe plus de ligne fax	

CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE				
DUREE	Dompierre du Chemin (cimetière 1 et 2) Luitré (cimetière 1)		Luitré (cimetière 2)	
	MONTANT		MONTANT	
	1 m ²	2 m ²	3.20 m ²	6.90 m ²
	2020	2019	2020	2020
15 ans	38 €	75 €	112 €	243 €
30 ans	70 €	140 €	225 €	481 €
50 ans	113 €	225 €	375 €	809 €

ESPACE CINERAIRE			
DUREE	MONTANT		
	Concession	Caveau cinéraire	Coût total
	2020	2020	2020
15 ans	71 €	151 €	222 €
30 ans	142 €	151 €	293 €
50 ans	235 €	151 €	386 €

SALLE POLYVALENTE (SP) ET SALLE INTERGENERATIONNELLE (SI)					
HABITANTS ET ASSOCIATIONS DE LUITRE-DOMPIERRE					
Objet	Salle		Cuisine	Chauffage	
	SP	SI	SP	SP	SI
Une journée (du lundi au vendredi sauf fériés)	150 €	170 €	90 €	50 €	35 €
Un week-end (2 jours)	190 €	230 €	90 €	65 €	50 €
Un week-end de 3 jours (+ 50 €) Nouveau	240 €	280 €	90 €	65 €	50 €
Réunions, conférences	90 €	135 €		40 €	25 €
Vin d'honneur		50 €			25 €

SALLE POLYVALENTE (SP) ET SALLE INTERGENERATIONNELLE (SI)					
TARIF EXTERIEUR					
Objet	Salle		Cuisine	Chauffage	
	SP	SI	SP	SP	SI
Une journée (du lundi au vendredi sauf fériés)	190 €	210 €	110 €	50 €	35 €
Un week-end (2 jours)	290 €	285 €	110 €	65 €	50 €
Un week-end de 3 jours (+ 50 €) Nouveau	340 €	335 €	110 €	65 €	50 €
Réunions, conférences	110 €	170 €		40 €	25 €
Vin d'honneur		75 €			25 €

LOCATION DU MATERIEL		
OBJET	Dompierre du Chemin	Luitré
Chariot 70 couverts	45 €	
Chariot 50 couverts		40 €
Un couvert complet supplémentaire (par tranche de 10)	10 €	10 €
Un verre à eau, à vin ou à champagne et tasse de café	0.15 €	
Forfait 100 verres		25 €
Une table avec tréteaux et deux bancs en bois	5 €	
Une table sans banc	3 €	3 €
Un banc seul	2 €	Gratuit
Chaise		0.30 €

Petit stand	10 €	10 €
Grand stand	85 €	
Barbecue		5 €
Sonorisation pour associations communales et intercommunales quand utilisation dans la salle communale	Gratuit	Gratuit

FACTURATION DE LA VAISSELLE ET DU MATERIEL DE CUISINE CASSES	
	TARIF
Un verre à eau, à vin ou à champagne, tasse à café	4.00 €
Une assiette plate, creuse ou à dessert	4.00 €
Une cuillère ou une fourchette	2.00 €
Un couteau	2.50 €
Le petit matériel de cuisine (fouet, écumoire, couvercle, verseuse,...)	25.00 €
Carafe, corbeille, saladier, légumier	7.00 €
Le matériel plus important (casserole, poissonnière, faitout, braisière, plat à four...)	70.00 €
Percolateur	380.00 €
Aimant	10 €

Le forfait chauffage est applicable du 1^{er} novembre au 15 avril (et à la demande en dehors de cette période selon conditions météorologiques)

Comme auparavant, le nettoyage doit être effectué par l'utilisateur. Les heures de ménage seront facturées aux personnes qui n'auront pas rendu la salle dans un état satisfaisant de propreté. Le ménage sera facturé 50 € (forfait).

De même la commission propose que les associations de Dompierre du Chemin et de Luitré ainsi que les associations intercommunales bénéficient d'une gratuité par an.

Une caution de 500 € sera versée au moment de la réservation, par tous les utilisateurs (particuliers et associations), y compris pour les associations qui bénéficient d'une gratuité.

Le tarif pour mise à disposition d'un agent communal est fixé à 20 € par heure.

Enfin, un forfait supplémentaire sera facturé en cas d'oubli de coupure du chauffage et du lave-vaisselle après la location (25 € pour le chauffage et 25 € pour le lave-vaisselle).

SALLE DE SPORT DE DOMPIERRE DU CHEMIN			
LOCATION EXTERIEURE	SALLE	SAE	SALLE COMPLETE
Créneau semaine (ponctuel) < 2h	30 €/h	25 €/h	40 €/h
Créneau semaine (ponctuel) Ecoles	22 €/h	12 €/h	30 €/h

Créneau année (forfait)	230 €/h	210 €/h	350 €/h
Compétition CAFF		gratuit	
Stages et compétition associations extérieures > 2h	70 €/jour	70 €/jour	80 €/jour
CAFF		25 €/h/année	
Associations communales et intercommunales et Conseil Général	gratuit	gratuit	gratuit

Sur proposition de la commission finances, le tarif de remboursement des badges perdus est fixé à 10 € l'unité

SALLES DE REUNIONS ET CABANE ETANG (DOMPIERRE-DU-CHEMIN)		
Objet	Salles	Chauffage
Réunion (forfait quelle que soit la salle et le nombre de personnes) Nouveau	60 €/jour	20 €/jour
Cabane étang	60 €	

Salle à dominante sportive 5 rue du Maine

La salle de sports est parfois demandée pour organiser des événements exceptionnels (St Sylvestre par exemple). S'agissant de manifestations à but lucratif, M. le Maire propose de fixer une location de 500 € par évènement.

Salle Polyvalente et salle Intergénérationnelle

Par le passé, la commune de Dompierre-du-Chemin a eu des déboires importants en particulier lors des réveillons de la Saint Sylvestre. Après discussion les élus décident de ne louer ni la salle polyvalente (Dompierre-du-Chemin) ni la salle intergénérationnelle (Luitré) le 31 décembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (vote à mains levées : 25 votants – 25 pour)

- **Décide, à l'unanimité, de reconduire les tarifs ci-dessus applicables à compter du 1^{er} janvier 2020.**
- **fixe le prix de la location de la salle à dominante sportive 5 rue du Maine à 500 € pour l'organisation d'une manifestation à but lucratif.**

OBJET DE LA DELIBERATION N°2019/159 : COMPETENCE ASSAINISSEMENT – CLÔTURE DU BUDGET 2019 ET TRANSFERT DES SOLDES

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2224-11 et L.5211-17,
VU l'arrêté inter préfectoral du 22 décembre 2017 portant modification des statuts communautaires en vue de la transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération ;
VU la délibération du conseil communautaire n° CC_2019_100 du 24 juin 2019 prenant acte de la prise obligatoire des compétences eau, assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines au 1er janvier 2020 ;
VU le respect des dispositions de l'article L.5211-7 du CGCT quant à l'approbation des modifications statutaires par les communes membres.

CONSIDERANT la prise de compétence eau et assainissement par Fougères Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020, entérinée par les communes selon les règles prévues par le Code général des collectivités territoriales, et d'un arrêté inter préfectoral à intervenir,

CONSIDERANT que ce transfert de compétences entraîne notamment de plein droit la mise à disposition de l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à l'exercice de ladite compétence, ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui lui sont attachés à la date du transfert,

CONSIDERANT qu'en application du guide pratique de l'intercommunalité dans sa version actualisée, la reprise des résultats des budgets annexes transférés à la communauté d'agglomération doit être appréhendée de manière distincte selon qu'il s'agisse de budgets sous nomenclature M14 ou M4,

CONSIDERANT que les budgets relatifs aux services publics industriels et commerciaux sont soumis au principe de l'équilibre financier, posé par les articles L.2224-1 et L.2224-2 du CGCT., qui implique l'individualisation des opérations relatives aux SPIC dans un budget spécifique et son financement par la seule redevance acquittée par les usagers,

CONSIDERANT que les excédents et/ou déficits des budgets M4 peuvent être transférés à l'EPCI (transfert en tout ou en partie) selon les décisions qui seront arrêtées en la matière par la commune et l'EPCI (délibérations concordantes) ou conservés dans le budget de la commune et repris dans son budget principal,

CONSIDERANT que les opérations budgétaires et comptables de transfert sont des opérations réelles effectuées après la clôture des budgets annexes,

CONSIDERANT que les résultats ne pourront être définitivement approuvés qu'après approbation du compte administratif et du compte de gestion 2019,

CONSIDERANT la création du budget annexe « régie assainissement » par XXXX Agglomération à compter de l'exercice 2020,

Sur ce rapport, le Conseil Municipal décide :

➤ **D'approuver la clôture du budget annexe assainissement à l'issue des opérations de l'exercice 2019, et l'intégration des soldes de son compte de gestion au budget principal (vote à mains levées : 25 votants – 25 pour)**

➤ **D'arrêter le principe du transfert intégral des résultats de clôture du budget annexe assainissement, constatés au 31 décembre 2019, au budget annexe « régie assainissement » de Fougères Agglomération (vote à mains levées : 24 votants (abstention : JP Delaunay) – 24 pour)**

➤ **De prendre acte qu'une délibération concordante sera prise par le conseil municipal et le conseil communautaire, après l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2019, pour arrêter les montants définitifs des résultats et de leur affectation,**

➤ **De préciser que le transfert de l'excédent de fonctionnement s'effectuera selon le schéma comptable suivant :**

- **Dépense sur le budget principal de la commune au compte 678**

- **Recette sur le budget annexe « régie assainissement » de Fougères Agglomération au compte 778**

➤ **De préciser que le transfert de l'excédent d'investissement s'effectuera selon le schéma comptable suivant :**

- **Dépense sur le budget principal de la commune au compte 1068**

- **Recette sur le budget annexe « régie assainissement » de Fougères Agglomération au compte 1068**

➤ **D'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette décision au Président de Fougères Agglomération,**

➤ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.**

OBJET DE LA DELIBERATION N°2019/160 : SALLE POLYVALENTE DE DOMPIERRE-DU-CHEMIN – TRAVAUX

Rapporteur M. Gardan

M. Gardan communique au Conseil Municipal quelques éléments extraits de l'étude établie par BEE+ relative à l'optimisation thermique de cet équipement après travaux.

Il présente ensuite le descriptif des travaux à réaliser dans la salle polyvalente de Dompière-du-Chemin et l'estimation prévisionnelle proposés par le cabinet LAURENT, maître d'œuvre ainsi que sa proposition d'honoraires.

Travaux prévus :

- mise en place de matériaux d'isolation (plafond) permettant de réduire la dépense énergétique
- fourniture et pose d'un faux-plafond
- remplacement de l'éclairage
- création d'un couloir permettant de faire une jonction entre la salle et le bâtiment annexe adossé (local de stockage), soit une extension d'environ de 10m².
- mise aux normes incendie du bâtiment annexe

Proposition d'honoraires :

Estimation des travaux : 115 000 € HT

Taux d'honoraires : 9% : 10 350 € HT

M. le Maire présente ensuite le plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Honoraires MO – Cabinet LAURENT & Associés	10 350 €	DETR (subvention escomptée) Travaux rénovation énergétique 88 040 € x 40%	35 216 €
Etude thermique – BEE+ Ingénierie	1 930 €	FST (Conseil Départemental) 127 280 x 40%	50 912 €
Estimation des travaux	115 000 €	CONTRAT DE RURALITE (projet non retenu)	0 €
		Sous-Total (aides publiques)	86 128 €
		Autofinancement	41 152 €
TOTAL DEPENSES	127 280 €	TOTAL RECETTES	127 280 €

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal décide (vote à mains levées : 25 votants – 25 pour)

- D'adopter le projet de rénovation de la salle polyvalente, le contrat de maîtrise d'œuvre du cabinet LAURENT & ASSOCIES
- D'adopter le plan de financement prévisionnel
- De solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et le Fonds de Solidarité Territorial (FST) 2020.
- d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2019/161 : ETANG DE RUE VERTE – RACHAT DES PARTS DE LA GAULE FOUGERAISE

Rapporteur : M. le Maire

La Gaule Fougeraise propose à la commune de Luitré-Dompierre le rachat de ses parts (15 000 €) dans l'achat de l'étang de « Rue Verte ».

Rappel des conditions financières au moment de l'achat :

Prix de vente de l'étang : 160 000 € répartis comme suit :

- 144 000 € part communale (90%)
- 16 000 € part Gaule Fougeraise (10%)

Paielement :

- Au moment de la signature :
 - o Commune (50%) soit 72 000 €
 - o Gaule Fougeraise (50%) soit 8 000 €
- Le reste en 10 annuités égales (1^{ère} annuité 01/10/2013 – dernière annuité 01/10/2022)
 - o Commune : 10 x 7 200 €
 - o Gaule Fougeraise : 10 x 800 €

Proposition :

La somme proposée à la Gaule Fougeraise – 15 000 € - est correcte. Il convient, toutefois, de déduire les trois dernières annuités (800 € x 3 = 2 400 €). Le solde à payer par la commune serait alors de 12 600 €. La Gaule Fougeraise par courrier en date du 2 décembre 2019 accepte cette proposition financière.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, Conseil Municipal, décide (vote à mains levées : 25 votants – 25 pour)

- D'accepter de reprendre les parts de la Gaule Fougeraise pour l'achat de l'étang de « Rue verte » et de lui verser la somme de 12 600 €,
- D'autoriser le Maire à signer à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2019/162 : TERRAIN DE FOOTBALL EN PELOUSE NATURELLE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

La commune a confié à l'entreprise PIGEON TP la réalisation d'un terrain de football en pelouse naturelle.

- Montant des travaux 159 490.63 €

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES	MONTANT (H.T)	RESSOURCES	MONTANT
Acquisitions immobilières (sauf immobilier d'entreprise)	<i>Propriété communale</i>	<i>Aides publiques (sous-total 1) :</i>	87 250.00 €
Lot unique SAS PIGEON T.P LOIRE ANJOU (Terrassement – V.R.D / Sol et équipements sportifs – Clôtures) Avenant n°1	101 513.28 €	➤ Etat – DETR 140 000 € x 20%	28 000.00 €
		➤ Contrat de territoire 142 222.76 € x 21.07%	30 000.00 €
		➤ SDE 3 560 x 20% 36 800 x 23.20%	712.00 € 8 538.00 €
		➤ FAFA	10 000.00 €
Prestations intellectuelles	9 800 .00€	➤ Réserve parlementaire	10 000.00 €
Eclairage du terrain	36 800.00 €	<i>Autofinancement (sous-total 2) :</i>	72 240.63 €
Dépose éclairage existant	3 560.00 €	➤ Fonds propres	12 240.63 €
		➤ Emprunts	60 000.00 €
TOTAL	159 490.63 €	TOTAL	159 490.63 €

Pour cette installation, la commune peut prétendre à une subvention du Fonds d'Aide au Football Amateur.

Après en avoir délibéré, Conseil Municipal décide (vote à mains levées : 25 votants – 25 pour)

- D'adopter le plan de financement,
- D'autoriser le Maire à solliciter une subvention du Fonds d'Aide au Football Amateur et à signer tout document afférent à ce dossier.

OBJET DE LA DELIBERATION N°163 : TERRAIN DE FOOTBALL PRINCIPAL - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

La commune a confié à l'entreprise NERUAL la fourniture et la pose d'un filet pare-ballons pour le terrain de football principal

- Montant des travaux 11 320 €

DEPENSES	MONTANT (H.T)	RESSOURCES	MONTANT
NERUAL	11 320 €	➤ FAFA	5 000 €
		➤ Fonds propres	6 320 €
TOTAL	11 320 €		11 320 €

Pour cette installation, la commune peut prétendre à une subvention du Fonds d'Aide au Football Amateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (vote à mains levées : 25 votants – 25 pour)

- *D'adopter le plan de financement,*
- *D'autoriser le Maire à solliciter une subvention du Fonds d'Aide au Football Amateur et à signer tout document afférent à ce dossier.*

OBJET DE LA DELIBERATION N°2019/164 : ADRESSAGE - PROPOSITION DE LA POSTE

Le déploiement de la fibre optique sur notre commune est conditionné à un adressage de qualité pour l'ensemble des immeubles bâtis existant sur le territoire communal. M. le Maire présente la proposition financière de la poste pour réaliser cette prestation laquelle pourrait être terminée courant septembre 2020.

Cette prestation se décompose comme suit :

- Etape 1 : rapport d'audit et Conseil (identification des voies, homonymes, non numérotées, recommandations ...)
- Etape 2 : le projet d'adressage + fourniture des numéros
- Coût de la prestation : 8 100 € HT

M. le Maire indique que près de 900 foyers résident sur la commune nouvelle de Luitré-Dompierre. En réponse à Mme Garcies, M. le Maire précise que la poste a réaffirmé l'existence de 2 codes postaux. Cet adressage sera également très utile aux secours d'urgence et aux livreurs de colis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (vote à mains levées : 25 votants – 25 pour)

- *De retenir l'offre financière de la poste qui s'élève à 8 100 € HT*
- *D'autoriser le Maire à signer le devis correspondant*

OBJET DE LA DELIBERATION N°2019/165 : BÂTIMENT « AIRE DE SERVICE » - DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS D'INTERVENTION ECONOMIQUE DE FOUGERES AGGLOMERATION

Rapporteur : M. Balluais, Maire délégué

M. Balluais rappelle que la construction du bâtiment « Aire de Service » démarrera début mars. Celui-ci abritera :

- le local de stockage des vélos à assistance électrique
- la station de lavage
- la laverie

Plan de financement de l'opération :

DEPENSES		
M. LE TALLEC	Honoraires du géomètre	5 014.48 €
Me BLOUET – Me BARBIER –	Acquisition de terrains et honoraires notaires	28 205.10 €
ENTREPRISES DAUGUET ET LAMBERT	Travaux d'aménagement	295 014.60 €
TECAM	Honoraires de maîtrise d'œuvre	18 814.79 €
Marchés entreprises	Construction d'un local vélos et sanitaires	124 463.38 €
LAURENT & Associés	Honoraires	7 350.00 €
SEM DU PAYS DE FOUGERES	Honoraires assistance à maîtrise d'ouvrage	5 000.00 €
TECAM/GESLAND&HAMELOT	Permis d'Aménager	1 600.00 €
CABINET URBA	Modification PLU	2 150.00 €
AIRESERVICES	Borne de recharge (camping-cars)- compris dans le marché DAUGUET	..
SDE35	Borne de recharge (voitures électriques)	7 000 .00€
AGENCE BOUVET	Achats de 12 vélos électriques	18 000.00 €
MEDIALEX	Presse PLU/AAPC	1 662.33 €
APOGEA	Etude géotechnique	1 025. 00 €
LEBLANC ENVIRONNEMENT	Inspection vidéo canalisations	475.65 €
STGS	Branchements neufs Eau Potable	3 940.48 €
SDE35	Extension réseau éclairage public	15 406.60 €
TOTAL DEPENSES		535 122.41 €

RECETTES		
ETAT	Contrat de Ruralité	27 000.00 €
ETAT	DETR	45 231.00 €
ETAT	Amendes de police	14 217.00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Contrat de territoire	44 000.00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Appel à candidature « Amélioration de l'accessibilité des services publics »	20 000.00 €
FOUGERES AGGLOMERATION	FIE	30 000.00 €
FOUGERES AGGLOMERATION	Fonds de développement 2019	24 043.00 €
SDE35	Extension Eclairage Public 15 406.60 € x 40,50% =	6 239.67 €
ETAT	AAP MOBILITES	34 491.00 €
Total Subventions (45.82%)		245 221.67 €
Autofinancement (12.13%)		64 900.74 €
Emprunt (42.05%)		225 000.00 €
TOTAL DES RECETTES		535 122.41 €

Suite à l'appel d'offres, le coût de la construction est arrêté à 124 463.38 € HT. La commune peut prétendre à une aide de Fougères Agglomération via son dispositif « Fonds d'Intervention Economique »

Après avoir entendu l'exposé de M. Balluais, le Conseil Municipal (vote à mains levées : 25 votants – 25 pour)

- Valide l'actualisation du plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- Sollicite la subvention via Fonds d'Intervention Economique mis en place par Fougères Agglomération.

Vu, le Maire,



Joël MAUPILLÉ

